

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.004

Attributions de compensation (AC) pour 2026

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **60**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Sophie FORT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Charlène MESNARD à Philippe VERGNAUD, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.004**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) POUR 2026

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

Vu le 1° du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI),

Vu l'article L5111-41-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux fusions d'établissements publics locaux,

Vu la délibération n°2019.12.410 approuvant les nouveaux statuts de GrandAngoulême,

Vu les délibérations n°2018.12.393 à 2018.12.409 détaillant les diverses compétences ainsi que restitutions de compétence à opérer et définissant les intérêts communautaires,

Considérant qu'aucune modification n'est prévue à ce stade dans le courant de l'année 2026 sur les évaluations réalisées au titre des diverses compétences adoptées ou restituées,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) du 25 septembre 2017 a décidé que les attributions de compensation (AC) relatives aux dépenses d'investissement sont inscrites en section d'investissement, respectivement aux comptes 2046 pour les attributions de compensation en dépenses et 13146 pour les attributions de compensation en recettes,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux services communs, il est possible de refacturer le coût d'un service commun via les attributions de compensation. Le pacte financier et fiscal adopté par délibération n°14 le 13 février 2020 prévoit au titre de l'axe Service public cette possibilité de refacturation aux communes concernées des charges de services mutualisés par minoration de leurs attributions de compensation. Pour l'année 2026, la seule commune concernée est la ville d'Angoulême, pour les services communs mutualisés de la commande publique, de l'achat, et des systèmes informatiques et réseaux,

Considérant que le montant des AC figurant dans la présente délibération s'entend hors éventuelle refacturation de services communs mutualisés,

Je vous propose :

DE FIXER les montants des AC pour l'année 2026 à un total de 22 234 102,82 € avec la ventilation indiquée dans le tableau ci-annexé,

D'AUTORISER, sous réserve de l'accord des parties, la refacturation des services communs via les attributions de compensation,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à cet effet à signer tout acte et document se rapportant à la présente délibération.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 2 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Annexe

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2026

Communes	AC versée par GA		AC appelée par GA		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2026
	AC de fonctionnement	AC d'investissement	AC de fonctionnement	AC d'investissement	
Angoulême	12 403 088,47	6 325,97		-32 064,51	12 377 349,93
Asnieres-sur Nouères	86 063,24	20 782,71			106 845,95
Balzac	75 733,80	19 858,93			95 592,73
Brie	72 339,73	50 872,55	-834,40	-629,81	121 748,07
Champniers	847 452,28	55 750,15	-10 802,65	-6 441,79	885 957,99
Claix	184 784,40	58 971,87	-968,00	-1 386,10	241 402,17
Dirac	165 465,20		-1 636,00	-2 922,15	160 907,05
Fléac	148 892,50			-4 077,15	144 815,35
Gond-Pontouvre	989 523,25			-8 868,07	980 655,18
Jauldes	30 414,74	21 623,31			52 038,05
La Couronne	758 033,60			-22 813,59	735 220,01
Linars			-54 272,00		-54 272,00
L'Isle d'Espagnac	680 061,97			-6 563,73	673 498,24
Magnac-sur-Touvre	68 807,30			-1 467,04	67 340,26
Marsac	29 537,16	10 369,43			39 906,59
Mornac	567 326,20			-48 751,94	518 574,26
Mouthiers-sur-Boeme	155 120,68	113 915,43	-2 175,60		266 860,51
Nersac	506 436,00	1 062,34			507 498,34
Plassac-Rouffiac	24 333,04	30 061,82			54 394,86
Roulet-Saint-Estephe	421 488,36	201 282,70	-2 098,20	-4 942,40	615 730,46
Saint-Saturnin			-15 855,00		-15 855,00
Sireuil	162 230,33	84 449,03			246 679,36
Soyaux	959 841,70			-6 900,14	952 941,56
Touvre	75 540,40			-986,39	74 554,01
Trois-Palis	49 081,73	31 479,18			80 560,91
Vindelle	67 733,24	12 181,07			79 914,31
Voeuil-et-Giget	169 448,19	72 992,74			242 440,93
Voulgezac	20 128,22	25 456,32			45 584,54
Bouex	93 028,25				93 028,25
Dignac	134 117,78				134 117,78
Garat	262 286,89				262 286,89
Puymoyen	251 541,00				251 541,00
Ruelle	686 199,00				686 199,00
Saint Michel	97 720,00				97 720,00
Sers	84 716,84				84 716,84
St Yrieix	199 814,00				199 814,00
Torsac	60 333,25				60 333,25
Vouzan	65 461,19				65 461,19
Total général	21 654 123,93	817 435,55	-88 641,85	-148 814,81	22 234 102,82